

AGIR pour l'habitat

LA NEWSLETTER
DES ACTIONS
DÉPARTEMENTALES
N°1 - MARS 2021

n IÈVRE
RÉNOV'





ÉDITO

MESDAMES ET MESSIEURS LES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES,

Depuis 2015, le Conseil départemental de la Nièvre et ses partenaires ont fait de l'habitat une des priorités politiques du département. En effet, le parc immobilier nivernais est ancien, énergivore, parfois très inconfortable et très coûteux, notamment en terme de facture énergétique. Nous sommes au-dessus des statistiques nationales en la matière, et nous, élus nivernais, pensons qu'il convient de remédier

à ce triste constat, qui est une source de précarité supplémentaire pour les Nivernais. Depuis 2015, grâce à plusieurs dispositifs, nous ne sommes pas restés les bras croisés. Que ce soit par le Programme d'intérêt général (PIG) avec l'ANAH, le Fonds d'avance de subventions, une aide spécifique pour les personnes en précarité énergétique (le FNAME – fonds nivernais d'aide à la maîtrise de l'énergie), un soutien pour la mise en place d'une Agence immobilière à vocation sociale (AIVS) ou encore le soutien financier du bailleur public Nièvre habitat, au total, ce sont plus de 4400 chantiers de rénovation énergétique ou d'amélioration et d'adaptabilité pour le maintien à domicile qui ont été réalisés dans le département !

Et comme nous ne voulons pas en rester là, depuis l'été dernier, nous avons réaffirmé notre priorité à ces politiques, en poursuivant notre accompagnement, notamment en ingénierie, auprès de nos différents partenaires. Notre plateforme Nièvre renov' est ainsi renforcée dans son rôle de guichet habitat pour l'accueil, l'orientation et le conseil des Nivernais, mais nous souhaitons aussi mieux rationaliser et optimiser nos dispositifs avec vous, au regard des actions politiques que vous souhaitez mener au sein de votre EPCI sur ces sujets-là. C'est pour cette raison que nous voulons vous rencontrer prochainement, afin de faire de la politique habitat une des priorités de tous !

Jacques LEGRAIN

Conseiller départemental délégué à l'habitat

L'ACTU

Le début de l'année 2021 a vu une nouvelle fois de nombreuses évolutions dans les dispositifs et leurs modalités d'application. Il faut en retenir qu'actuellement tous les Nivernais sont éligibles à une ou plusieurs aides financières pour des travaux de rénovation énergétique, quelles que soient leurs ressources. Le montant des aides financières dépend toutefois du niveau de ressources, de la situation du demandeur et de l'amélioration énergétique générée par les travaux. Certaines aides sont cumulables.

Compte tenu de la complexité et des combinaisons possibles entre les aides, le Département et ses partenaires restent au fait des actualités pour un service qui propose à la fois une expertise sur les travaux à réaliser et des montages de dossiers de subventions optimisés.

Pour toute demande, Nièvre renov' est le point d'entrée départemental !

LE CHIFFRE

AU 2^{ÈME} SEMESTRE 2020, SUR L'ENSEMBLE DES ENTREPRISES QUI RÉALISENT DES TRAVAUX PRÉVUS DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL (PIG), PORTÉ PAR LE DÉPARTEMENT, POUR L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT, 84 % SONT NIVERNAISES.

84%

LE PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Fort des bons résultats obtenus depuis 2013, le Programme d'Intérêt Général (PIG) de lutte contre la précarité énergétique, l'habitat indigne et en faveur de l'autonomie et du maintien à domicile a été renforcé et reconduit pour trois ans à compter du 1er juillet 2020.

Ce programme associe l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) et le Département de la Nièvre et s'adresse plus particulièrement aux propriétaires de leur logement, dont les ressources ne dépassent pas un plafond fixé par l'ANAH. Les financements apportés par les deux signataires peuvent être complétés par d'autres organismes (caisses de retraite, mutuelles, ...) ainsi que par des collectivités (Communes, Communautés de communes).

Un marché public a permis de retenir Soliha comme opérateur de ce PIG. Soliha accompagne les particu-

liers dans leur projet : en réalisant un état des lieux, des préconisations, différentes simulations de financement et en apportant une aide au dépôt du dossier auprès des financeurs.

Les travaux concernant l'isolation, le chauffage, la ventilation... sont éligibles au volet « précarité énergétique ». Le volet « autonomie » concerne les travaux qui facilitent le maintien dans le logement pour les personnes handicapées ou vieillissantes : aménagement de salle de bain, dispositifs anti-chutes, monte-escalier, etc. Enfin, le volet « habitat indigne » est prévu pour aider à la rénovation de logements dégradés.

Pour simplifier l'information, le Département a mis en place la plateforme Nièvre rénov' (coordonnées en dernière page) qui permet l'accès à tous les dispositifs de subventions pour l'habitat.

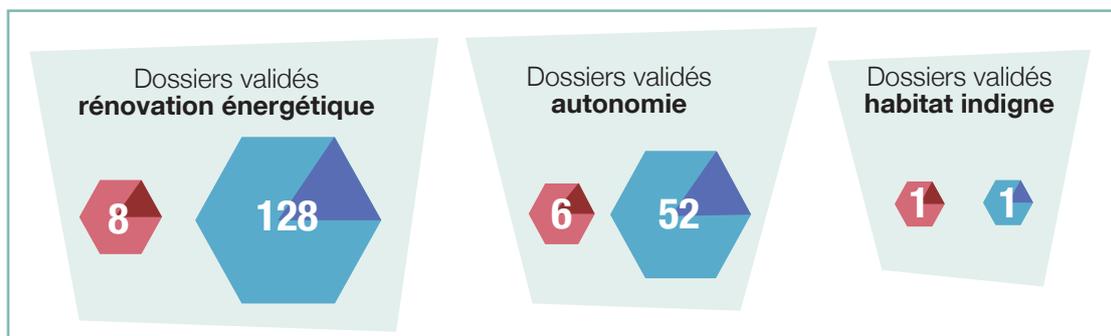
RÉSULTATS 2^{ÈME} SEMESTRE 2020

Nièvre rénov' a reçu : 70 nouvelles demandes d'habitants de la Communauté de communes Bazois Loire Morvan et 712 nouvelles demandes à l'échelle départementale.

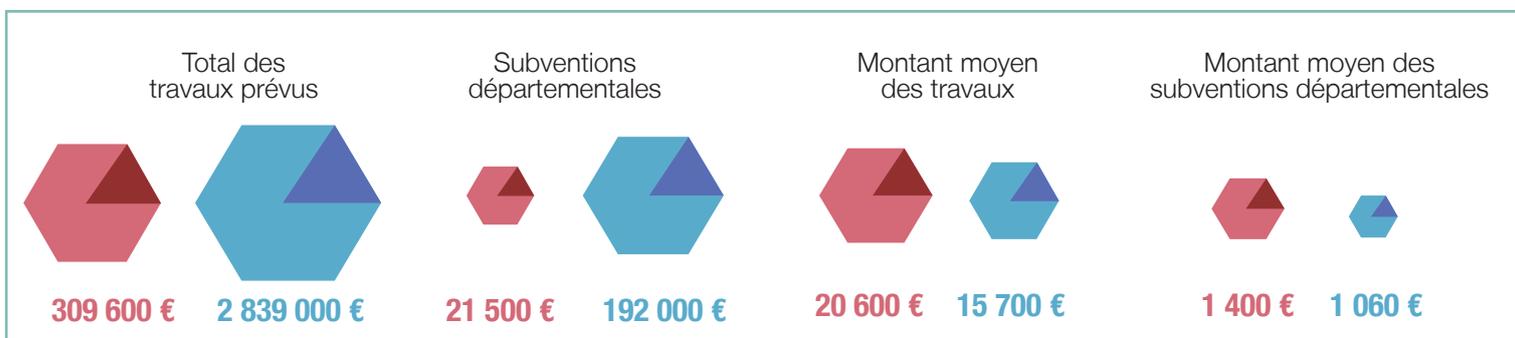
SUR CETTE MÊME PÉRIODE, LES RÉSULTATS POUR LES DOSSIERS VALIDÉS SONT LES SUIVANTS

 Pour la Communauté de communes Bazois Loire Morvan

 Pour l'ensemble du département



MONTANTS POUR LES DOSSIERS VALIDÉS



UN OUTIL POUR FACILITER LE PAIEMENT DES TRAVAUX

C'est en 2016 qu'a été créé un fonds d'avance, afin de faciliter le règlement des factures des entreprises par les particuliers, sans attendre le versement de la subvention au bénéficiaire. Le fonds a été abondé par « Procivis » (ex-filiale sociale du crédit immobilier de France), le Département, le SIEEEN, la fondation Abbé Pierre, la Fédération Française du Bâtiment (FFB), la chambre syndicale des artisans du bâtiment de la Nièvre (CAPEB), la Communauté de communes Haut Nivernais Val d'Yonne et la Communauté de communes Bazois Loire Morvan, la Communauté de communes Coeur de Loire.

Concrètement, lorsqu'un ménage fragile a bouclé son dossier de travaux de rénovation, Soliha peut lui proposer de bénéficier du dispositif. Procivis vérifie le volet financier du projet et signe un contrat avec le ménage. Procivis utilise alors le fonds pour régler les factures des entreprises au fur et à mesure qu'elles sont émises. Les subventions sont ensuite versées directement dans le fonds, ce qui permet de financer un nouveau dossier. En moyenne, le fonds est mobilisé pour un dossier sur 10. Les Communautés de communes, les communes et tout organisme privé peuvent abonder le fonds.

RÉSULTATS 2^{ÈME} SEMESTRE 2020

Nombre de dossiers validés
Sur le territoire de la
Communauté de communes

1

Nombre de dossiers validés
À l'échelle départementale

11

PETITES VILLES DE DEMAIN

Petites villes de demain («PVD») est un programme national d'appui à la redynamisation des petites villes rurales, de moins de 20 000 habitants, pour conforter leur rôle de centralité à travers les thématiques de rénovation de l'habitat et de soutien au commerce et à l'artisanat, et pour leur permettre de faire face aux enjeux démographiques, économiques, ou sociaux.

19 communes ont été retenues dans la Nièvre, dont Cercy-La-Tour, Châtillon en Bazois, Luzy et Moulins-Engilbert. Par convention avec la Banque des Territoires, le Département est partenaire et accompagnera les études stratégiques, pré-opérationnelles ou thématiques notamment dans le domaine de l'habitat.

CONTACTS

POUR LES PARTICULIERS

Nièvre rénov' : la porte d'entrée des particuliers pour bénéficier d'informations et d'un accompagnement gratuit (quels travaux engager, quelles aides, comment choisir un artisan...)

03 86 60 58 70 - www.nievrerenov.fr et page facebook «Nièvre Rénov'»



NIÈVRE le département POUR LES COLLECTIVITÉS

Pour toute information sur les dispositifs habitat portés

par le Département, contactez le service Développement rural et transition énergétique

- Stéphane Lebreton – 03 86 60 69 41 – stephane.lebreton@nievre.fr

- Lucille Depesseville – 03 86 60 58 53 – lucille.depesseville@nievre.fr

Communauté de communes Les Bertranges

Hôtel du Département - 58039 NEVERS Cedex

Directeur de la publication : Alain LASSUS, Président du Conseil départemental

Rédaction - coordination : Stéphane Lebreton - Annaëlle Jarnier

Photographies, Illustrations : Adobe Stock

Création, réalisation, impression : Conseil départemental, Service identité visuelle imprimerie